



**COLLECTIF RÉGIONAL
DE DÉVELOPPEMENT
DU BAS-SAINT-LAURENT**

**Groupe de travail sur la berce du
Caucase et la berce sphondyle au
Bas-Saint-Laurent**

RAPPORT ANNUEL 2019

Mise en contexte

Ce rapport présente le bilan des activités réalisées par le groupe de travail sur la berce du Caucase et la berce sphondyle au Bas-Saint-Laurent pour l'année 2019. Il inclut les activités de lutte des quatre organismes de bassin versant (OBV) de la région, soit l'OBV du fleuve Saint-Jean, l'OBV du nord-est du Bas-Saint-Laurent, l'OBV Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup et l'OBV Matapédia-Restigouche. L'objectif principal du groupe de travail est de limiter la propagation de la berce du Caucase et de la berce sphondyle, deux plantes exotiques envahissantes, sur le territoire bas-laurentien. En plus de leur fort potentiel d'envahissement, les deux plantes possèdent des propriétés toxiques qui peuvent causer des lésions cutanées semblables à des brûlures.

La berce du Caucase est présente sur le territoire de trois OBV de la région et son éradication semble possible au Bas-Saint-Laurent si les efforts de lutte sont maintenus. De son côté, la berce sphondyle est surtout présente sur le territoire de l'OBVMR (La Matapédia) et son envahissement est sévère. C'est le premier cas d'envahissement par cette plante au monde. L'objectif pour la berce sphondyle est plutôt de limiter sa propagation en ciblant les colonies en périphérie en plus de celles présentes dans les lieux publics (pour diminuer les cas de brûlures).

Il est important de rappeler que le groupe de travail a été formé en 2016 et qu'il est composé d'intervenants du CISSS, du CRD, des MRC, de certaines municipalités, des organismes de bassin versant, de certains ministères (MAPAQ, MELCC, MTQ, MAMH) et de la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) auxquels s'ajoutent des spécialistes universitaires au besoin. Le groupe de travail a établi un plan d'action et des budgets ont d'abord été alloués jusqu'en 2019. Pour cette première phase, le CRD et le CISSS ont chacun investi un total de 80 000 \$ (40 000 \$ chacun) afin de mener à bien le plan de lutte et le plan d'action réalisés par le groupe de travail. Le CRD et le CISSS ont confirmé la poursuite du financement pour 2020 à la hauteur de 20 000 \$ chacun. Le CRD a globalement accordé un total de 60 000 \$ pour trois ans incluant 2020 et une demande d'aide financière doit être réalisée annuellement auprès du CISSS pour 2021 et 2022.

Le groupe de travail a confié la coordination des activités de lutte aux quatre organismes de bassins versants (OBV) du Bas-Saint-Laurent pour leur zone respective et les actions de lutte sont réalisées annuellement sur le terrain. Ces actions correspondent aux mesures identifiées au Plan de lutte contre la berce du Caucase et la berce sphondyle au Bas-Saint-Laurent qui a été mis sur pied par les membres du groupe de travail. Ce plan de lutte fait l'objet d'une mise à jour annuelle. L'ensemble des interventions identifiées au plan de lutte font l'objet d'une demande d'assujettissement déposée au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC).

Les méthodes suivantes sont utilisées pour éradiquer les plants de berce du Caucase et de berce sphondyle : extraction manuelle des racines à la pelle, coupe et récolte d'ombelles ainsi qu'application d'herbicide (glyphosate). Cette dernière méthode est utilisée en dernier recours en présence d'un grand nombre de plants et/ou lorsque le sol est trop compacté et rocheux pour être en mesure d'extraire entièrement la racine à la pelle. Les OBV s'assurent de toujours avoir les permis nécessaires lorsqu'ils doivent appliquer le glyphosate. Une personne de l'OBV du fleuve Saint-Jean est maintenant formée pour pouvoir faire les traitements et se déplace sur le territoire quand les autres OBV ont des besoins en ce sens. Finalement, les OBV font de la détection afin d'identifier rapidement de nouvelles colonies ou des plantes isolées. Les OBV notent tous l'excellente collaboration des propriétaires de terrains, collaboration qui s'avère essentielle pour mener à terme les travaux d'éradication.

Les OBV, le CISSS et le CRD font également de la sensibilisation auprès de la population. Les gens sont invités à communiquer avec leur OBV lorsqu'il pense avoir de la berce du Caucase ou de la berce sphondyle sur leur terrain ou lorsqu'il pense l'avoir aperçue. Dans ce cas, l'OBV analyse la photo envoyée par la population et valide ensuite sur le terrain (si jugé nécessaire) à savoir s'il s'agit bien de la berce du Caucase ou sphondyle (et non de la berce laineuse qui est une espèce indigène). Après trois années terrain, les colonies de berce du Caucase sont de plus en plus limitées et les actions de lutte portent fruit. Quant au groupe de travail régional, il est souvent cité en exemple, car il assure une cohésion régionale et la mobilisation de tous les acteurs.

OBV du nord-est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL)

Les sites contrôlés en 2019 par l'OBVNEBSL correspondent aux colonies identifiées au plan de lutte ainsi qu'aux mentions transmises directement à l'OBVNEBSL par ses partenaires, d'autres OBVs et la population suite à l'envoi d'un outil de signalement en juin 2019. Six nouvelles colonies ont été découvertes au cours de la saison 2019. Au total, plus d'une vingtaine de mentions validées de berce sphondyle ont été répertoriées sur le territoire de l'OBVNEBSL, mais un seul site a été considéré dans le plan de lutte (Saint-Joseph-de-Lepage). L'OBVNEBSL juge que des moyens devraient être mis en place pour enrayer la problématique du transport de terre contaminée par des semences de berce sphondyle avant d'intégrer des mesures de contrôle et d'éradication sur son territoire. L'OBVNEBSL a visité un total de 15 sites en 2019 :

1. 300 m² à Saint-Guy (colonie très affaiblie – contrôlée depuis 2017)
2. 100 m² à Saint-Guy (nouvelle colonie prise en charge par le MTQ et l’OBVFSJ pour la pulvérisation de glyphosate – intersection du 4^e rang et de la route 293)
3. 500 m² à Trois-Pistoles (lot privé)
4. 75 m² à Trois-Pistoles (100, chemin Vieille Route)
5. Un plant isolé à Saint-Narcisse en 2017 (fossé de la route 232 – aucun plant en 2019)
6. 75 m² à Notre-Dame-des-Neiges (milieu riverain et côtier)
7. 500 m² à Sainte-Blandine (ferme Blandinoise)
8. 5 000 m² à Sainte-Blandine (colonie en diminution, mais importance de surveiller la zone entre les deux colonies principales de Sainte-Blandine)
9. 20 m² à Esprit-Saint (kilomètre 88 de la route 232 – MTQ)
10. Nouvelle occurrence à Esprit-Saint (côté sud du rang 1 – en face du 222, rang 1)
11. Nouvelle occurrence à Esprit-Saint (terrain résidentiel)
12. Trois petites colonies à L’Isle-Verte (fossé routier de la 132)
13. Mention de berce sphondyle à Saint-Joseph-de-Lepage (fossé de la route 132)

Dans l’ensemble, les interventions de contrôle sur les populations de berce du Caucase et sphondyle se sont avérées très efficaces et ont permis de réduire de manière importante le nombre d’individus ainsi que la densité et l’étendue des populations. Les travaux d’éradication de la berce du Caucase et de la berce sphondyle ont coûté un total de 4 366 \$ en 2019 pour l’OBVNEBSL (financement du CRD et du CISSS).

OBV du fleuve Saint-Jean (OBVFSJ)

Dans la partie bas-laurentienne du bassin versant du fleuve Saint-Jean, des colonies de berce du Caucase sont présentes dans les 14 municipalités suivantes: Lac-des-Aigles, Saint-Michel-du-Squatec, Esprit-Saint, Auclair, Biencourt, Pohénégamook, Témiscouata-sur-le-Lac, Saint-Louis-du-Ha!-Ha!, Saint-Juste-du-Lac, Dégelis, Rivière-Bleue, Saint-Athanase, Saint-Guy et Sainte-Rita. De nouvelles colonies sont répertoriées chaque année grâce à la sensibilisation du grand public et des intervenants des milieux municipal, forestier et agricole (11 nouvelles signalisations en 2019). L’OBVFSJ a procédé à différents travaux de contrôle et d’éradication de la berce du Caucase sur 51 sites sur son territoire :

1. 6 990 m² (plus de 60 000 m² en 2016) à Lac-des-Aigles (78, chemin du rang Bédard)
2. 40 m² à Lac-des-Aigles (77, chemin du rang Bédard)
3. 50 m² à Lac-des-Aigles (40, chemin du rang Bédard)
4. 800 m² à Saint-Michel-du-Squatec (100, chemin Vieille Route)
5. 1 500 m² à Saint-Michel-du-Squatec (0, rue Saint-André – lot 13-P)
6. 200 m² à Saint-Michel-du-Squatec (0, rue de la Plage (Lot 11-A-25)/3, rue du Lac/Lot 11-A-P)
7. 2 m² à Saint-Michel-du-Squatec (90, route 295 Nord)
8. 5 m² à Saint-Michel-du-Squatec (125, rue Horton)
9. 350 m² à Saint-Michel-du-Squatec (Ermi-Source, 120, chemin des Chalets)
10. 10 m² à Saint-Michel-du-Squatec (771, Rang Pain de Sucre)
11. 200 m² à Esprit-Saint (33, rue des Artisans)

12. Superficie indéterminée à Esprit-Saint (route 232 - MTQ)
13. 150 m² à Esprit-Saint (Lac de la Coulée)
14. 5 m² à Auclair (48, chemin du Lac)
15. 350 m² à Biencourt (lot 5405434 / 28-30-32 rue Berger)
16. 5 m² à Biencourt (33, rue Principale Ouest / rang 8 Est lot 5405527)
17. 250 m² à Biencourt (lot 5405434)
18. 150 m² à Biencourt (34-36, rue Berger)
19. 40 m² à Biencourt (route 296, chemin de la rivière Horton - éradication par le MTQ)
20. 5 m² à Biencourt (12, rue Thibeault)
21. 5 m² à Témiscouata-sur-le-Lac (311, montée du Détour)
22. 450 m² à Témiscouata-sur-le-Lac (2451, rue Commerciale Sud)
23. 5 m² à Témiscouata-sur-le-Lac (5, rue Bérubé)
24. 8 m² à Témiscouata-sur-le-Lac (2435, rue Commerciale Sud)
25. 25 m² à Témiscouata-sur-le-Lac (rue des Malards/202, route 232 Est)
26. 150 m² à Témiscouata-sur-le-Lac (546, 4^e rang Est)
27. 10 m² à Témiscouata-sur-le-Lac (4^e, rang Est - matricule 0470-55-2969-0-000-0000)
28. 10 m² à Témiscouata-sur-le-Lac (2440, rue Commerciale Sud)
29. 10 m² à Témiscouata-sur-le-Lac (220, route 232 Est)
30. 220 m² à Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! (136, rang Vieux Chemin-Ferme Mario Beaulieu)
31. 25 m² à Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! (chemin de la petite rivière)
32. 5 m² à Saint-Juste-du-Lac (bande riveraine du Lac Témiscouata et embouchure de la Rivière Touladi)
33. 5 m² à Saint-Juste-du-Lac (35, route du Moulin)
34. 35 m² à Saint-Juste-du-Lac (Moulin Bégin Bégin)
35. 40 m² à Rivière-Bleue (60, chemin Brissette)
36. 10 m² à Rivière-Bleue (chemin Brissette - fossé devant le # 62)
37. 40 m² à Rivière-Bleue (rue Saint-Joseph Sud - lots 25-P, 26-P et 27-P)
38. 900 m² à Rivière-Bleue (114, rue Saint-Joseph Sud)
39. 10 m² à Rivière-Bleue (rue des Peupliers Ouest - fossé municipal en face du lot 46)
40. 5 m² à Rivière-Bleue (325 rue Saint-Joseph - fossé municipal face à la résidence)
41. 5 m² à Rivière-Bleue (rue Saint-Joseph Sud)
42. 40 m² à Rivière-Bleue (rue Saint-Joseph Sud - lot 24)
43. 10 m² à Pohénégamook (chemin de la Réserve)
44. 30 m² à Dégelis (826, 7^e rue Ouest)
45. 50 m² à Dégelis (2^e rue Ouest)
46. 5 000 m² à Sainte-Rita (74, route des Islets)
47. 700 m² à Saint-Guy (route 296 - MTQ)
48. 40 m² à Saint-Athanase (chemin de la Rivière-Noire - 3 localisations)
49. 40 m² à Saint-Athanase (route de Picard)
50. 40 m² à Saint-Athanase (chemin de la Rivière-Noire - 3 localisations)
51. 20 m² à Saint-Athanase (chemin de la Rivière-Noire)

De plus, l'OBV note que la diffusion de documents de sensibilisation par les différentes municipalités a permis la découverte de nouveaux sites et une meilleure compréhension

de la problématique à l'échelle régionale. L'OBVFSJ estime que les travaux d'éradication et de suivi devraient être réalisés pour encore au moins 3 ans. Un suivi minimal sera requis par la suite afin de ne pas échapper de nouveaux foyers de contamination.

Les travaux d'éradication de la berce du Caucase ont coûté un total de 17 000 \$ en 2019 pour l'OBVFSJ dont 13 000 \$ en provenance du CRD et du CISSS et 4 000 \$ du MAPAQ.

OBV de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR)

2019 était la troisième année de contrôle et d'éradication de la berce du Caucase par l'OBAKIR aux endroits suivants :

1. Saint-Bruno (colonie très affaiblie – contrôlée depuis 2016)
2. Saint-Bruno (lutte chimique prévue, mais reportée faute de temps en 2019 – coupe d'ombelles)
3. Saint-Bruno (chez un propriétaire)
4. Saint-Bruno (bâchage expérimental)
5. Saint-Gabriel (colonie dispersée dans un boisé – aucun plant mature, mais beaucoup de plantules)

Les municipalités de Saint-Gabriel-Lalemant et Saint-Bruno-de-Kamouraska sont les plus touchées par l'envahissement par la berce du Caucase sur le territoire de l'OBAKIR. Une nouvelle occurrence à Saint-Alexandre-de-Kamouraska le long de la route 289 (emprise du MTQ) doit être ajoutée au suivi pour 2020. La sensibilisation et les rencontres/communication avec les municipalités devront redoubler d'efforts pour la prochaine année et ce, dans les deux MRC (Kamouraska et Rivière-du-Loup). Les travaux d'éradication de la berce du Caucase ont coûté un total de 2 842 \$ en 2019 pour l'OBAKIR (financement du CRD et du CISSS).

OBV Matapédia-Restigouche (OBVMR)

Un important travail de cartographie de la berce sphondyle a été réalisé par l'OBVMR en 2018 et 2019 afin de mieux connaître sa répartition sur le territoire d'action de l'OBV. Pour l'ensemble du Bas-Saint-Laurent, la répartition globale de la berce sphondyle demeure à documenter, mais des observations de l'OBVMR indiquent que sa distribution dépasse maintenant La Matapédia pour atteindre les territoires des MRC de La Mitis et de La Matanie. Elle est également présente dans la MRC d'Avignon en Gaspésie.

En 2019, l'OBVMR a développé un nouvel outil de signalement de la berce sphondyle à l'intention des municipalités, des MRC et des intervenants du milieu. Cet outil a permis de recueillir plus de signalements qui contribueront à une mise à jour de la cartographie à travers les années. De nouvelles colonies ont été découvertes à quelques endroits dans La Matapédia et dans La Mitis, majoritairement dans la zone d'expansion établie dans le portrait de la berce sphondyle 2018 réalisé par l'OBVMR (sauf celle de Ste-Angèle, qui se trouve à environ 700 m à l'ouest de la distribution connue).

Comme la berce sphondyle est encore une plante peu connue, l'OBVMR réalise différents suivis physiologiques sur cette plante afin d'acquérir des connaissances nécessaires à la lutte et au contrôle :

- Tests de germination des graines en fonction de la profondeur d'enfouissement.
- Tests de germination en laboratoire avec différents types de graine et de traitement (afin de trouver quel(s) traitement(s) empêche(nt) la germination des graines).

Quant aux méthodes de lutte à employer avec la berce sphondyle, l'OBVMR a réalisé différents tests expérimentaux (plastique noir, enfouissement d'un plant mature, retrait avec une pelle mécanique) et des suivis ont été effectués en 2019.

En 2019, l'OBVMR a effectué des traitements de lutte sur 13 sites qui se situent en périphérie de la distribution géographique de la berce sphondyle afin de limiter sa propagation. Certains de ces sites ont eu un traitement chimique (arrosage de glyphosate). Voici un résumé des sites traités en 2019 par l'OBVMR :

1. 965 m² à Lac Humqui Nord (côté est du chemin du Tour du Lac – première année de traitement)
2. 1 328 m² à Lac Humqui Nord (côté ouest du chemin du Tour du Lac – première année de traitement)
3. 5 237 m² à Lac Humqui Sud (à la croisée du chemin du Tour du Lac et de la route de la Pointe – première année de traitement)
4. 5 346 m² à Lac Humqui (remblai de terre – première année de traitement)
5. 656 m² à Causapscal (centre de Foresterie)
6. 9 051 m² à Albertville (rue Saint-Raphaël Nord)
7. 331 m² à la Seigneurie du Lac Matapédia (chemin menant au stationnement de la plage de la Pointe fine dans le Parc de la Seigneurie)
8. 187 m² à la Seigneurie du Lac Matapédia (stationnement du Dépôt à Soucy dans le Parc de la Seigneurie)
9. 3 126 m² à la Seigneurie du Lac Matapédia (entre le bâtiment du Camp sable chaud et le lac Matapédia dans le Parc de la Seigneurie - première année de traitement)
10. Rangs 4 et 5 à Val-Brillant (fossé et à proximité d'un ponceau d'un cours d'eau permanent – première année de traitement)
11. 724 m² à Saint-Léon-Le-Grand (chaque côté de la route de la Marne dans les fossés)
12. 964 m² à Saint-Moïse (terrain vague situé aux abords de la 132)
13. Petite colonie à Assemetquagan (fossés de la 132 en aval de la rivière Assemetquagan – première année de traitement)

Il est important de noter que les nouvelles colonies ayant subi des traitements cette année semblent provenir de remblais. Le transport de terre contaminée semble donc être encore un facteur de propagation important. En plus des travaux de lutte, l'OBVMR a guidé le milieu (soutien aux municipalités, aux MRC et aux citoyens) et sensibiliser le public. Les travaux d'éradication de la berce sphondyle ont coûté un total de 6 500 \$ en 2019 pour l'OBVMR (financement du CRD et du CISSS).

Rapports 2019 des OBV impliqués dans la lutte à la berce (disponibles au <https://www.crdbsl.org/mandats/berce-du-caucase>)

- OBVNEBSL : Interventions de contrôle des colonies de berce du Caucase et de berce sphondyle sur le territoire des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent
- OBVFSJ : Lutte à la berce du Caucase dans le bassin versant du fleuve Saint-Jean en 2019
- OBAKIR : Résumé – Lutte contre la berce du Caucase au Bas-Saint-Laurent (2019)
- OBVMR : Compte-rendu 2019 – Lutte contre la berce sphondyle (commune, *Heracleum sphondylium*)

Bilan 2019

Les travaux d'éradication de la berce du Caucase et de la berce sphondyle ont coûté un total de 26 708 \$ en 2019 pour couvrir plus de 80 colonies ou signalements (financement du CRD et du CISSS).

À venir en 2020-2021

- Suivi des tests de germination de la berce sphondyle réalisés par l'Université du Québec à Rimouski (UQAR).
- Évaluer le taux de concentration en furanocoumarines (toxines) de la berce du Caucase et de la berce sphondyle.
- Accompagner Quadra Environnement dans son mandat de consultants pour la lutte à la berce sphondyle dans La Matapédia.
- Sensibilisation de la population et de divers intervenants (milieu municipal, entrepreneurs, agriculteurs, Ministère des Transports, etc.).
- Suivi – ajout de la berce sphondyle dans le plan d'action du MTQ (décision à venir à ce sujet, des discussions ont lieu à Québec).
- Enjeu du transport de terre contaminée par des graines de berce du Caucase ou de berce sphondyle.
- Poursuite de la lutte sur les colonies connues et sur les nouvelles colonies identifiées.

Un grand merci à tous les membres du groupe de travail pour leur excellente collaboration. Une mention spéciale aux 4 OBV de la région pour leur excellent travail.

Figure 1. Localisation des colonies de berce du Caucase et de berce sphondyle ayant fait l'objet d'un traitement en 2019.

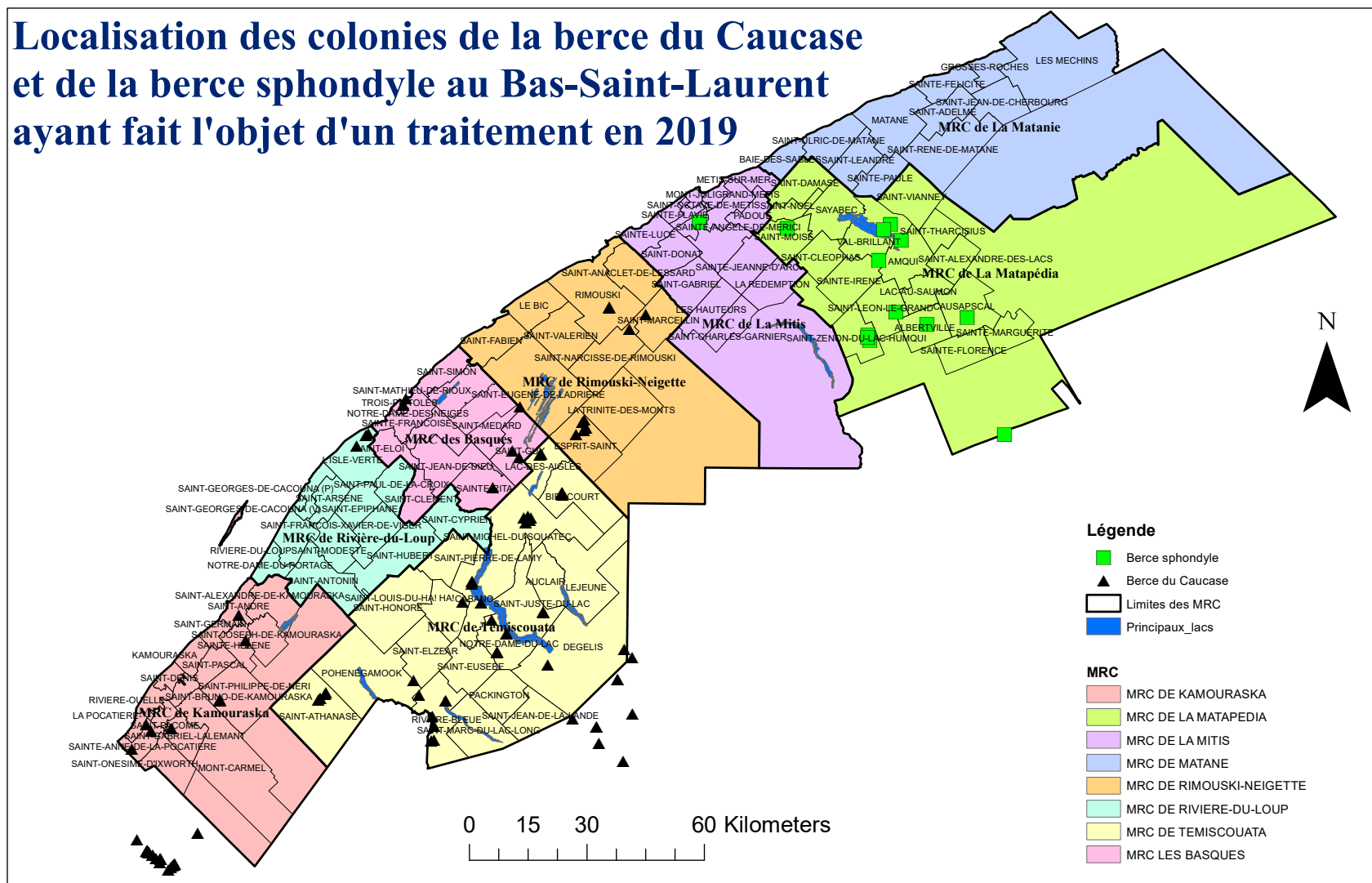
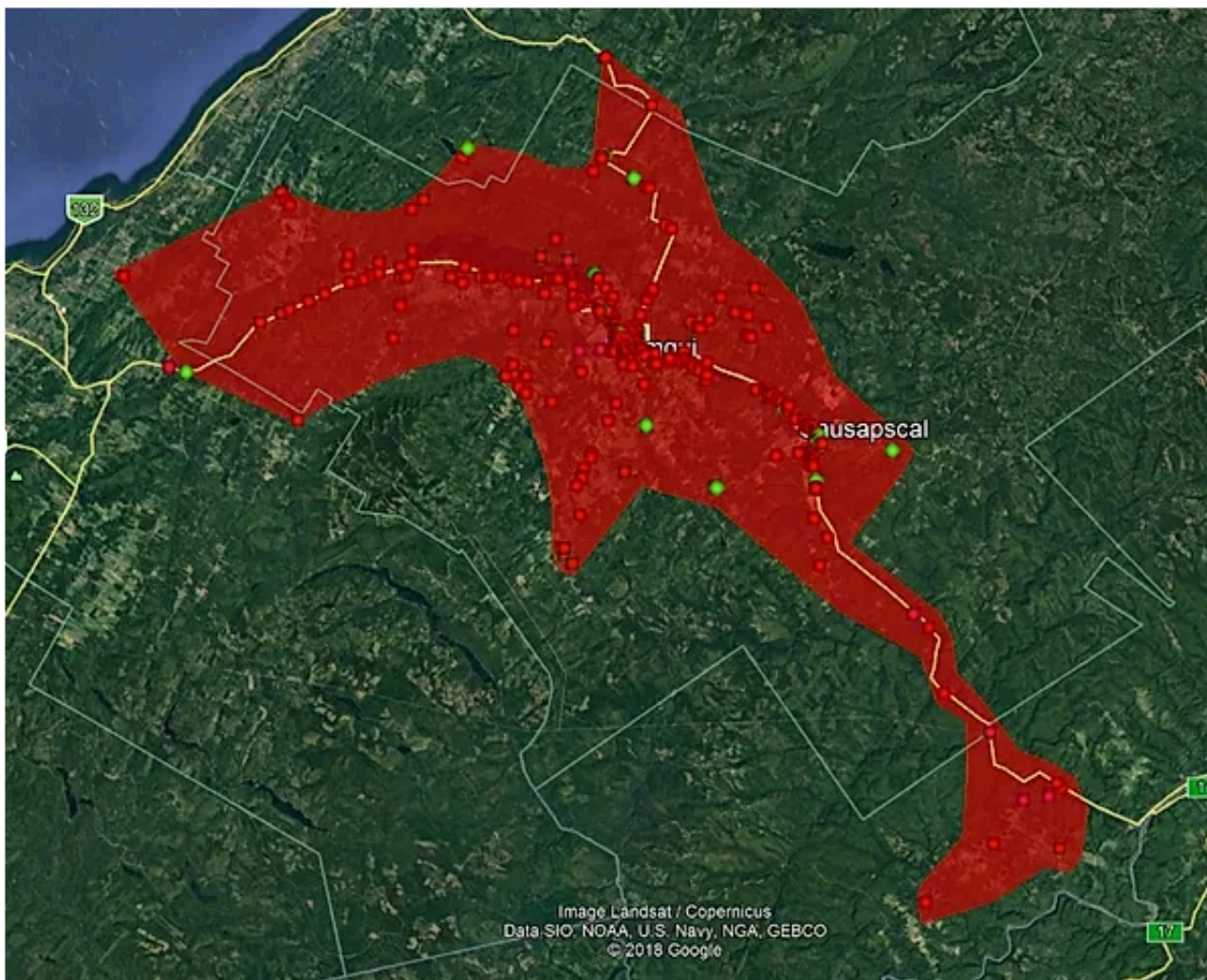


Figure 2. Localisation de l'ensemble des colonies de berce sphondyle répertoriées par l'OBVMR sur leur territoire.



Les points rouges sont les endroits où la berce sphondyle a été observée et les points verts, les endroits où une lutte a eu lieu. Pour plus de détails, consultez le <https://www.matapediarestigouche.org/berce-cartographie>.